

RÈGLEMENT DU DÉFI SPORTIF DE LA CONFÉRENCE [LIVE] SIG 2021

Esri France organise la 1^{ère} édition du défi sportif qui se déroulera pendant la conférence **[Live] SIG 2021**. Cette initiative d'entreprise a pour vocation de rassembler le collectif Esri France autour d'un défi sportif connecté entre le **lundi 11 octobre 2021** et le **dimanche 17 octobre 2021**.

Ce défi se faisant en parallèle de la conférence, Esri France le propose donc sous un format dit « virtuel ».

Les participants devront effectuer la ou les épreuves sportives (telles que définies ci-après) autour de leur domicile, conformément aux règles sanitaires édictées par le gouvernement français, en vigueur au jour de l'évènement.

Le présent document expose les modalités et règles à suivre dans le cadre de ce défi. En vous inscrivant à ce défi, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ce défi est réservé exclusivement aux participants à [Live] SIG 2021.

Tous les participants de ce défi doivent s'inscrire sur le site de la conférence par le biais d'un questionnaire **123Survey**.

Les inscriptions sont ouvertes pendant tout le déroulé de la conférence, c'est-à-dire à partir du lundi 11 octobre 2021 (00h00) et jusqu'au dimanche 17 octobre 2021 (23h59).

Les participants peuvent enregistrer des performances en se connectant sur l'application QuickCapture à l'aide de leur email entre le lundi 11 octobre 2021 (00h00) et le dimanche 17 octobre 2021 (23h59). L'email des participants ne sera en aucun cas visible du public ou des collaborateurs d'Esri France autre que l'administrateur de l'évènement : Matthieu Dein (mdein@esrifrance.fr).

ARTICLE 2 : MODALITES D'EXECUTION DU DÉFI SPORTIF

Le défi sera réalisé sur une période de sept jours calendaires, lundi 11 octobre 2021 (00h00) au dimanche 17 octobre 2021 (23h59).

Les participants auront le choix entre 3 pratiques sportives :

- La marche ;
- La course-à-pieds ;
- Le vélo.

Le participant doit s'assurer que la pratique sportive ne doit pas faire l'objet d'une contre-indication médicale. La distance est libre, sous réserve de respecter les consignes sanitaires en vigueur au jour de l'évènement. Les participants peuvent changer de pratique d'une séance de sport à l'autre. La sélection de la pratique sportive se fera sur l'application ArcGIS QuickCapture.

La déclaration des kilomètres parcourus se fait de façon automatisée par le biais de l'application QuickCapture. En outre, lors de l'activité sportive, le participant peut prendre une ou plusieurs photos.

⚠ Attention : tout engagement requiert l'acceptation sans réserve et le strict respect du présent règlement ainsi que de la charte de bonne conduite du défi sportif (ci-après la « Charte de bonne conduite »), disponibles sur le site internet de la conférence.

A l'issue de leur inscription, les participants reçoivent un email de confirmation qui indique le lien de l'application.

Les participants pourront visualiser leur performance sur un tableau de score et sur une carte via un Dashboard.

ARTICLE 3 : ASSURANCE

Tous les engagés déclarent être en possession d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels. Cet évènement sportif ne constitue pas une compétition.

L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent être en capacité physique de pouvoir réaliser la distance choisie. En s'inscrivant au défi les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 4 : ANNULATION OU REPORT DU CHALLENGE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles sanitaires de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, Esri France se réserve le droit de modifier la date ou d'annuler l'opération sans que les participants ne puissent prétendre à une réparation d'un quelconque préjudice.

ARTICLE 5 : DROIT A L'IMAGE UTILISATION D'IMAGE

Lors de leur inscription à l'évènement Défi Sportif de la conférence [live] SIG 2021 les participants autorisent ou non, sur le présent formulaire d'inscription, Esri France à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation sur l'application QuickCapture en les diffusant ou en les publiant sur les réseaux sociaux suivants : twitter, LinkedIn ou via des StoryMaps.

Conformément à l'art.9 du code civil relatif à la protection de la vie privée et des dispositions du RGPD relatives à la protection des données à caractère personnel, je suis informé que je dispose d'un droit à l'image et que :

- j'autorise Esri France a capturer mon image via QuickCapture
- j'autorise Esri France à utiliser mon image aux seules fins de communication sur l'évènement SIG 2021 pendant une durée de deux ans.

Je suis informé que je dispose d'un droit à l'effacement concernant mon image conformément aux dispositions du RGPD.

Les données seront strictement réservées au Service Marketing et communication et aux services habilités d'Esri France et seront conservées deux ans à partir de la date de l'évènement. Aux termes de la Politique Générale de protection des données d'Esri France, celle-ci s'engage à protéger les données de toute violation et mettre en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées. Conformément aux art.15 à 22 du RGPD, vous êtes informé que vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de demande de limitation du traitement, d'opposition au traitement et du droit à la portabilité des données à caractère personnel, auprès du service DPO à l'adresse suivante : dpo@esrifrance.fr ou l'adresse postale suivante : ESRI France Service DPO 21, rue des Capucins. 92195 Meudon Cedex. Et le cas échéant à la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai de deux mois.

La politique RGPD d'Esri France est disponible sur le lien suivant :

https://www.esrifrance.fr/iso_album/politique_esri_france_de_protection_des_dp.pdf.

ARTICLE 6 : RESPECT DU REGLEMENT ET DE LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

En s'inscrivant au défi sportif de la conférence [Live] SIG 2021, chaque participant s'engage sans réserve à respecter le présent règlement ainsi que la Charte de bonne conduite.